



**Madame la Préfète  
Préfecture des Landes  
24, rue Victor Hugo  
40021 Mont de Marsan**

Mont de Marsan, le 19 mars 2020

**Objet : COVID-19 // Organisation d'une table ronde tripartite**

Madame la Préfète,

Notre intersyndicale départementale a pris la mesure de la crise sanitaire que subit notre pays, et plus largement l'ensemble des peuples sur tous les continents. Nous avons, depuis la semaine dernière, pris l'ensemble des dispositions permettant la distanciation sociale, sachant que malgré tout, nombre de travailleurs et travailleuses seront réquisitionnés ou maintenus dans l'emploi avec les risques que cela comporte pour eux-mêmes, leur famille et les personnes de leur environnement social, professionnel.

**L'Union Départementale CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES des Landes, fait de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 une priorité.**

Aussi, l'ensemble de nos structures sont désormais fermées au public : les salarié-e-s sont confinés chez eux et rémunérés, tout comme les militant-e-s salariés, détachés ou bénévoles.

Pour autant, et si nous comprenons la nécessité d'ordre public, s'agissant des obligations de service (dans la santé, l'aide à domicile, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ...), de nombreuses questions se posent quant à l'application réelle des consignes dans les entreprises et collectivités.

**Cette situation anxiogène pèse fortement sur la santé mentale des travailleurs et des travailleuses avec tous les risques d'accidentologie que cela induit dans un contexte de travail.**

Les dispositions prises par les employeurs sont très variables et ne correspondent pas à la teneur des propos tenus ce lundi 16 mars par le Président de la République, en particulier s'agissant du maintien d'activité non essentielle à la vie de la Nation.

Nombreux sont les employeurs qui manquent réellement d'informations afin de respecter leurs obligations légales et spécifiques dans cette situation de crise, ce qui pose un problème évident dans cette période particulière.

Nos structures nous font également remonter le manque d'informations concernant l'impact précis des mesures prises par le gouvernement ou les directions pour les salarié-e-s et tout particulièrement pour les plus précaires et celles et ceux des TPE, associations (vie quotidienne, garantie du maintien de leur revenus, contrat de travail organisation du travail, santé, hygiène et sécurité, garde d'enfants).

Enfin, dans une période comme celle que nous traversons, les corps intermédiaires (syndicats, associations) comme les services publics, les professionnels de santé et les salarié-e-s des différentes caisses de Sécurité Sociale, sont les garants de l'intérêt général et des solidarités indispensables sont les garants contre l'effondrement du système.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable que nos organisations soient associées aux mesures prises par les pouvoirs publics (Préfecture, Direccte, ARS, collectivités...) et informées des directives, décrets, communiqués, ce qui n'est à ce jour pas le cas.

De plus les restrictions de circulation et nos responsabilités collectives nécessitent de trouver une solution pour les premier-e-s dirigeant-e-s et les mandaté-e-s (entre autres les conseiller-e-s du salarié) pour garantir le droit à l'exercice syndical et l'application pleine de ce droit dans les entreprises et sur les territoires.

**Cette période de crise inédite** bouscule tous nos codes, que ce soit dans le travail, dans le commerce, dans la santé, ou même les libertés individuelles et collectives. **Elle exige la responsabilité de chacun, sous peine que « le jour d'après » soit pire.**

C'est pourquoi **nous sollicitons de votre part l'organisation d'une table ronde associant les services de la Préfecture, la Direccte, les organisations syndicales de travailleurs et travailleuses et d'employeurs** afin d'échanger sur tous ces sujets.

Nous comprenons bien évidemment les difficultés de la période pour chacun, avec des effectifs restreints et des priorités, pour autant, **nous considérons l'organisation de cette réunion comme incontournable.** Dans le cas où elle ne pourrait être tenue physiquement, nous vous proposons d'opter pour la visioconférence ou une réunion téléphonique.

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Madame la Préfète, nos respectueuses salutations.

Pour l'intersyndicale des landes  
Le Secrétaire Général de la CGT des Landes  
Frédéric BOUDIGUES

Contact : F BOUDIGUES  
Portable : 06 78 92 14 04  
@ : [ud40@cgt.fr](mailto:ud40@cgt.fr)